

Le 29 janvier 2007

Madame Josée Primeau
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue St-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Réponses aux questions posées par la Commission
dans le cadre de l'audience publique du projet Rabaska

Madame,

Vous trouverez ci-dessous les réponses aux questions que vous nous avez fait parvenir. Veuillez toutefois noter que les réponses aux questions relevant du secteur Faune de notre ministère vous seront acheminées directement par ce secteur.

Question # 15

Cette question est en réalité composée de deux sous questions. La première portant sur le remplacement de l'électricité par le gaz pour le chauffage résidentiel et la seconde ayant trait au prix du gaz naturel.

a)

Le remplacement de l'électricité par le gaz naturel pour le chauffage résidentiel accroîtrait évidemment les émissions de GES puisque l'électricité au Québec est majoritairement produite à partir de ressources renouvelables. Toutefois, ce scénario nous apparaît peu probable et ce, pour plusieurs raisons dont les suivantes :

- La conversion d'un système de chauffage électrique vers le gaz naturel représente des investissements très considérables pour beaucoup de propriétaires québécois puisque qu'une grande partie des habitations construites au cours des dernières décennies, ne sont pas munies de système de chauffage central. La conversion exigerait donc la pose de conduits afin de répartir la chaleur dans toutes les pièces de l'habitation. L'écart de prix en faveur du gaz naturel devrait donc être considérable pour que cette opération soit rentable. Étant donné cette contrainte, il est beaucoup plus plausible de supposer que les habitations utilisant le mazout comme source de chauffage soient converties au gaz.

Madame Josée Primeau

- Le prix du gaz naturel devrait demeurer relativement élevé au cours des prochaines années.
- Beaucoup de consommateurs se méfient de la variabilité des prix et préféreront conserver un système de chauffage à l'électricité dont les hausses de tarifs devraient être plus prévisibles.

b)

En fait, il s'agit d'une baisse du prix du gaz naturel et non du gaz naturel liquéfié (GNL).

Il faut ici comprendre que le prix est régi par l'offre et la demande. Les réserves prouvées et facilement exploitables de gaz naturel à l'échelle de la planète sont de l'ordre de 70 années, ce qui est beaucoup plus que pour le pétrole. Par contre, l'Amérique du Nord représente 30 % de la consommation mondiale mais ne possède qu'environ 4 % des réserves mondiales prouvées. La production y est stagnante alors que la consommation continue d'y croître, poussant les prix à la hausse. Ainsi, si les importations de GNL en Amérique du Nord ne sont pas suffisantes, le prix du gaz naturel accroîtra rapidement.

Tel que mentionné précédemment, il y a 70 années de réserves prouvées au niveau de la planète, aussi les marchés n'attribuent pas encore de prime substantielle relativement à la raréfaction de cette ressource.

Question # 25

Le gouvernement du Québec n'entend pas intervenir pour influencer le choix d'une forme d'énergie plutôt que d'une autre. C'est le libre marché qui prévaut. Aucune mesure n'est donc prévue, mis à part les programmes mentionnés dans la Stratégie énergétique, qui seront mis en place afin de favoriser le développement et l'utilisation des énergies « vertes ».

Tel que mentionné précédemment, il nous apparaît évident que l'arrivée du GNL aurait peu d'impact sur les places respectives occupées par les différentes formes d'énergie dans le bilan global du Québec. Le GNL remplacerait une partie du gaz actuellement reçu de l'Ouest canadien. Il est aussi à prévoir que certains grands utilisateurs industriels et institutionnels auraient de nouveau recours au gaz naturel puisque ceux-ci disposent d'équipements leur permettant d'utiliser une forme d'énergie ou l'autre. Finalement, nous comprenons que la question porte également sur la place relative qu'occupera le gaz dans les nouveaux projets de construction. À notre avis, cette place serait similaire à celle que le gaz occupe actuellement puisque :

Madame Josée Primeau

- Les coûts d'acquisition d'un système de chauffage central au gaz sont nettement supérieurs à ceux de plinthes électriques;
- Le coût du gaz naturel devrait rester relativement élevé au cours des quelques prochaines années puisque la production nord américaine semble avoir entamé un déclin alors que la consommation continue de croître à un rythme de 0,7 % à 0,8 % par année. De plus, l'importation de GNL en Amérique du nord devrait rester relativement faible pour encore quelques années, étant donné le temps requis pour l'obtention des approbations réglementaires et la construction de terminaux méthaniers et la difficulté à obtenir du GNL, puisque les usines de liquéfaction sont encore peu nombreuses.

Question # 50

Cette question sera répondue directement par le secteur Faune de notre ministère.

Question # 183

Le gaz naturel consommé au Québec vient en totalité du bassin sédimentaire de l'Ouest canadien dont la production est en déclin. Ce gaz est transporté par un seul système de transport et le Québec est situé à l'extrémité de ce système de transport.

L'importation de GNL permettrait au Québec d'avoir accès aux réserves situées n'importe où sur la planète. Il faut aussi ajouter que d'importantes réserves de gaz sont situées dans des pays considérés comme politiquement stables, ce qui n'est pas toujours le cas en ce qui concerne le pétrole. Pour ce qui est des prix, nous avons déjà mentionné que nous croyons que les prix du gaz en Amérique du Nord demeureront relativement élevés pour encore quelques années. Par contre, les prix du gaz au niveau international devraient être plus stables puisque les réserves mondiales prouvées sont importantes.

Question # 220

Depuis plusieurs années, le gouvernement du Québec est sensibilisé à la nécessité de diversifier les sources d'approvisionnement. Cela apparaît dans de nombreuses communications. À titre d'exemple, nous citerons ci-dessous un extrait du document suivant : « La réalisation du projet pilote de l'arctique à Gros-Cacouna – Rapport d'étape – Le contexte énergétique québécois et l'aspect sécuritaire du projet ». Ce document a été produit, en 1981, par le ministère

Madame Josée Primeau

Énergie et Ressources du Québec (l'appellation d'alors du MRNF). Il faut également souligner qu'à cette époque, la production gazière de l'Ouest canadien était en plein essor et que le gaz naturel occupait une place plus restreinte dans notre bilan énergétique. Voici un cours extrait des pages 2 et 3 de ce document :

« Déjà en 1978, dans l'élaboration de sa politique énergétique, le gouvernement du Québec avait reconnu l'intérêt que représentait l'implantation d'un tel terminal. En effet, en plus d'être générateur de retombées économiques potentielles importantes, ce projet vient appuyer l'objectif de pénétration accrue du gaz naturel dans le bilan énergétique québécois. Bien qu'au départ la poursuite de cet objectif se fonde sur la disponibilité des ressources gazières de l'Alberta, la sécurité de nos approvisionnements se trouverait considérablement renforcée par la diversification des sources d'approvisionnement qu'entraînerait, pour le Québec, l'existence d'infrastructures de regazéification sur son territoire.

En outre, les installations projetées comportent pour le Québec un autre avantage important, celui de modifier la position en bout de ligne qui caractérise présentement son approvisionnement gazier. La présence du terminal méthanier placerait le Québec en tête du réseau, lui offrant ainsi une flexibilité accrue en termes d'alimentation et gestion de la demande. »

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter le soussigné au numéro (418) 627-6385, poste 8184.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.



Gaétan Demers, ing.
Direction générale du développement
des hydrocarbures